

# LE CODE DE BONNES PRATIQUES

Paris, capitale culturelle internationale, est reconnue mondialement pour sa nuit sociale et festive. Celle-ci s'appuie sur la qualité et la diversité de l'offre culturelle et sur la vitalité des lieux ouverts la nuit. A la fois lieux de culture et de vie de proximité, les lieux de vie nocturne contribuent au dynamisme de la vie de quartier, au renforcement du lien social et participent pleinement à la vie économique et à la création d'emplois.

Avec une nuit plurielle où cohabitent différents usages, l'activité nocturne dans une ville comme Paris engendre souvent des tensions et des conflits d'usage de l'espace public, notamment lié au bruit.

Ce « Code de bonnes pratiques » a pour but de définir un cadre commun pour un meilleur exercice des lieux de vie nocturne dans le respect de la tranquillité publique.

## ENGAGEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

En adhérant aux Pierrots de la nuit, vous vous engagez à :

- ▶▶▶ **Respecter la réglementation des horaires d'ouverture et de fermeture.**
- ▶▶▶ **Respecter et faire respecter la tranquillité publique :**
  - en respectant les normes acoustiques et les mesures imposées définies par la réglementation en vigueur ;
  - en respectant les autorisations d'occupation du domaine public ;
  - en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour gérer la sortie de votre clientèle dans le respect de la tranquillité des riverains ;
  - en prenant toutes les dispositions de nature à préserver le bon ordre dans votre établissement et à ses abords ;
  - en s'entourant du personnel nécessaire pour répondre à tous problèmes de nuisances et de troubles ;
  - en interdisant l'entrée à toute personne en état d'ivresse manifeste ;
  - en privilégiant le dialogue et la concertation avec votre voisinage et les acteurs publics et privés ;
  - en rendant visible tout élément de communication des Pierrots de la Nuit dont ils bénéficient (affiches, sous-bocks, etc.)
- ▶▶▶ **Prévenir les conduites à risques** en mettant en œuvre des actions de sensibilisation aux risques liés à la consommation d'alcool et de drogue.
- ▶▶▶ **Respecter et faire respecter les textes législatifs et réglementaires contre toute discrimination.**

Ce « Code de bonnes pratiques » doit être affiché dans l'établissement, à destination des employés. Vous devez vous assurer que tous vos employés ont pris connaissance de celui-ci, ainsi que de l'action des Pierrots de la Nuit.